

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 2 août 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00182  
**Propriétaire(s) :** Scott et Suneeta Millington  
**Emplacement :** 191, rue Augusta  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** partie des lots 37 et 38 (rue Besserer Sud), plan enr. 6  
**Zonage :** R4T  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent démolir leur terrasse sur le toit et construire un rajout/deuxième étage de 5,4 mètres sur 3,0 mètres à l'arrière de leur maison isolée de deux étages existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure est à 0,2 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 0,6 mètre.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure est à 0,2 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 0,6 mètre plus grand que celui du mur latéral existant pour les rajouts aux bâtiments dans un Secteur désigné à valeur patrimoniale ou, dans ce cas-ci, un retrait de cour latérale d'au moins 0,8 mètre.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle nord 1,8 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 3,0 mètres.

Il y a lieu de noter qu'aux fins de l'application du Règlement, la façade de la rue Augusta est considérée comme étant la limite de lot avant de la propriété.

**LA DEMANDE** indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.